

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Défrichement de 0,58 ha du "Bois de l'Ange" (d'une superficie totale de 67 ha) sur la commune de Saint-Vit (25), dans le cadre du projet de restauration écologique du ruisseau de Benusse

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Département du Doubs

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M^{me} BOUQUIN Christine, Présidente

RCS / SIRET

22250001900013

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47° a)	Défrichement d'une superficie de 0,58 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Défrichement de 0,58 ha du "Bois de l'Ange" peuplé majoritairement de résineux en cours de dépérissement. Les emprises des parcelles concernées ont vocation à être transformées en prairies permanentes, les parcelles concernées sont des propriétés du Département du Doubs. Cette démarche vise à favoriser la réalisation des travaux de restauration du ruisseau de Benusse. Le déboisement doit par ailleurs être partiellement réalisé pour permettre l'accès au chantier de restauration du cours d'eau et son remède.

4.2 Objectifs du projet

Le défichement s'intègre dans le projet plus global de restauration du ruisseau de Bennesse, qui prévoit le comblement du lit actuel rectifié et déplacé, et le reméandement du lit dans le fond de vallée original. Un faisceau de 10 m de large sera mis en défens au long du lit reméandé et la végétation dans cette emprise laissée libre d'évoluer, permettant à terme la constitution d'une ripisylve. Pour permettre la réalisation de ce projet en concertation avec l'exploitant agricole, (Lycée Agricole Granvelle), il est projeté de compenser la surface mise en défens, qui ne sera plus exploitable, par le défichement et la transformation en prairies permanentes de parcelles ou parties de parcelles voisines, propriétés du Département du Doubs.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le défichement sera réalisé par abattage, débordage mécanisé et arrachage des souches entre novembre 2022 et mars 2023.

L'enlèvement du bois coupé s'effectuera par la voie communale n° 7 entrée au nord des parcelles concernées.

A noter que le déboisement des surfaces concernées était par ailleurs prévu pour permettre l'accès et la réalisation des chantiers de reméandement du ruisseau de Bennesse.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Il est prévu la transformation des parcelles en prairies permanentes en vue d'une exploitation par le Lycée agricole Granvelle de Dammerie sur Côte. Les secteurs défichés seront connectés à la parcelle Y1 12, actuellement dévolue à la production de fourrage, puis en seconde partie de période estivale au pâturage par des génisses. Aucun apport d'engrais minéral ou organique n'est effectué. Le même type de pratique sera mis en œuvre sur les parcelles défichées.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de défrichage sera soumis à autorisation de défrichage, instruite par la DDT des Jdbs.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie totale défrichée	<u>0,58 ha.</u>
Décomposition : parcelle T1 12 (ZA)	0,08 ha
parcelle B 353 (ZN)	0,06 ha.
parcelle B 471 (ZA)	0,44 ha.
Superficie des Bois de l'Ange	67 ha.

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Département des Jdbs
Commune de Saint-Vit.
3 Parcelles
T1 12 en Zone Agricole
B 353 en Zone Naturelle
B 471 en Zone Agricole

Coordonnées géographiques¹

X 915637 6679640

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Saint-Vit (25)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[Empty box for project details]

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La majeure partie des parcelles concernées est définie comme milieux humides dans la cartographie établie par le pôle M.Cieux - Humides B.F.C. (voir Annexe). Le projet global de restauration du cours d'eau aura cependant un effet positif sur les milieux humides en fond de vallée, avec rehausse de la nappe d'eau

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Saint-Vit concernée par le PPRi Doms - Centrol approuvé en 2008, mais les parcelles concernées ne sont pas situées dans le lit majeur du Doms.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Sur la dominance des épaves scolytes sur l'emprise du déficacement, son impact sur les habitats sera probablement négligeable. Les cordons d'arbre seront maintenus en bordure de parcelle et en berge du ruisseau restauré pour assurer la continuité. A l'échelle du projet de restauration, un gain de Biodiversité est attendu.</i>
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de défrichement porte sur 0,58 ha de surface actuellement boisée, dont seulement 0,06 ha sont situés en Zone Naturelle selon le PLU.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic uniquement lors de la phase travaux, avec la circulation d'engins dans le cadre de l'abattage et l'enlèvement des bois coupés.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Bruit lié à l'utilisation d'engins et matériel de bucheronnage, uniquement en phase travaux

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il est prévu la transformation de 0,58 ha actuellement boisée en prairies permanentes utilisables à des fins agricoles. Sur cette surface 0,52 ha sont déjà classés en Zone agricole selon le PLU

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Il convient d'apprécier les incidences du défrichement proposé dans le contexte global du projet de restauration écologique du ruisseau de Bémère. Ce défrichement permettra de concilier l'usage agricole et les gains attendus suite aux travaux de restauration du cours d'eau. Citons l'augmentation de la qualité physique du ruisseau, la remontée de la nappe d'accompagnement favorisant le soutien d'étiage et le maintien d'une frange humide en berge, la limitation du réchauffement de l'eau. Le projet global conduira à un gain de biodiversité et de qualité d'habitat aquatique et riverain.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet pourrait être dispensé d'évaluation environnementale au vu de :

- la surface défrichée modeste en regard de celle du bois de l'Ange (0,9 % du massif).
- du déperissement actuel des résimeaux en place, non adaptés au contexte local et dont la qualité écologique est faible. Leur coupe est nécessaire pour l'accès au chantier de restauration.
- des gains écologiques forts attendus dans le cadre de la restauration du ruisseau de Bémère.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
6 - Rapport d'avant projet de restauration du niveau de Boursoze, porté par la Fédération de pêche du Doubs, financé par l'Agence de l'eau et le Département. ⇒ projet le plus ambitieux dans le val de Doubs, inscrit au contrat de rivière Doubs.
7 - Plan projet de remeindage sur le tronçon amont.
8 - Extrait du plan de zonage du PLU de Saint-Vit.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Boursoze

le,

12/07/2022

Signature

Pour la Présidente du Département,
Le Directeur adjoint du développement
et de l'équilibre des territoires,

Jean-Christophe JACQUIN

